Envoyé en préfecture le 12/09/2023
Reçu en préfecture le 12/09/2023
Publié le 12/09/2023
ID : 081-218101400-20230912-1899_ARCCASMAUR-AI

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

ARRÊTÉ

Le Maire de la Commune de LAVAUR ;

VU le Code de la Famille et de l'Aide Sociale et en particulier ses dispositions fixant l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) ;

VU son arrêté du 11 juin 2020 désignant les quatre personnes appelées à siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S. de LAVAUR;

VU son arrêté du 1er juin 2023 modifiant l'arrêté du 11 juin 2020, concernant le remplacement d'un membre ;

CONSIDÉRANT le décès de Mme Monique MULLER, représentant les associations d'insertion et de lutte contre l'exclusion ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir ce poste devenu de ce fait vacant :

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : Mme Marianne MAURIÈS, née le 2 juillet 1969, représentant les associations d'insertion et de lutte contre l'exclusion ;

Les autres termes des arrêtés du 11 juin 2020 et du 1er juin 2023 susvisés, restent inchangés.

Fait à Lavaur, le 12 septembre 2023.

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (81)

Mairie de Lavaur - Place du Général Sudre - CS 60088- 81503 LAVAUR Cedex – Tél : 05.63.83.12.20 - Fax : 05.63.41.42.89
Courriel : mairie@ville-lavaur.fr